



Paris, le 12 décembre 2012

## **Force Ouvrière obtient un statut dérogatoire pour le CEREMA et engage sa signature du protocole d'accord consolidé !**

*Plusieurs réunions se sont tenues avec les cabinets du METL et du MEDDE sur le CEREMA. Ces réunions portaient sur la nouvelle lettre de mission au préfigurateur (cf. [nouvelle lettre de mission signée](#)) et sur des amendements au protocole d'accord.*

*Force Ouvrière avait déjà obtenu plusieurs avancées lors du premier protocole (cf. [infos du 22 décembre 2011](#)). Elles étaient toutefois insuffisantes pour engager sa signature. Le protocole ainsi consolidé (ci-joint) apporte d'autres avancées :*

- la **création de l'établissement par la loi** afin de permettre le recours aux prestations « *in common house* » (condition nécessaire) et une **gouvernance partagée** entre l'État et les collectivités locales,
- une **clarification de la question de l'ATESAT** : le cabinet METL avait des velléités de brouiller la question de l'ATESAT avec celle du CEREMA (cf. communiqués FO des [21](#) et [28](#) novembre dernier). Il est ainsi désormais précisé dans le protocole qu'une des vocations du CEREMA est : d' « *Accompagner les activités des collectivités territoriales, en mettant à leur disposition, en cohérence avec le **renouvellement de la mission d'appui** une expertise à forte valeur ajoutée, nécessaire pour parvenir à une égalité des territoires* »,
- l'**introduction de la dimension territoriale du CEREMA**,
- la **confirmation de missions régaliennes** pour l'établissement ainsi que des **prestations d'ingénieries non limitées à « l'ingénierie experte »**,
- l'organisation d'une **articulation avec les autres établissements**, les services de l'Etat et les collectivités locales,
- un **contrôle ministériel sur la gestion des effectifs** du CEREMA pour l'année 2013 : « *Pour l'année 2013, les ministères veilleront à la protection des moyens humains et financiers (y compris en ce qui concerne les vacances de postes) entrant dans le périmètre du projet qui fera, à ce titre, l'objet d'une vigilance particulière de la part des services du secrétariat général en lien avec les RBOP.* ».

Prenant acte de ces conditions nécessaires – qui n'étaient pas prévues dans l'ancien protocole –, Force Ouvrière ne donne toutefois pas son blanc seing à l'administration et est resté vigilant jusqu'au bout sur les engagements pris, et ce pour plusieurs raisons.

Ces conditions nécessaires que, par ses actions incessantes depuis le printemps - notamment à destination des élus et de leurs associations -, Force Ouvrière aura pu imposer malgré son absence du comité de suivi nécessitaient d'autres signes forts ; la Ministre est venue les apporter :

### **La Ministre, Delphine BATHO, mesure la valeur de la signature de FO :**

Constatant l'absence du cabinet de Cécile DUFLOT, Force Ouvrière a tenu à rappeler que le réseau scientifique et technique constituait la « colonne vertébrale » des ministères et que, de la réussite de la création du CEREMA, dépendait dans une large mesure le devenir des ministères techniques (METL-MEDDE) dans leur ensemble.

Delphine BATHO a tenu à observer qu'elle mesurait à quel point l'unanimité [NDA : avec désormais la signature de Force Ouvrière] lui donnait des obligations, notamment en matière de préservation des moyens des CETE/SETRA/CERTU et CETMEF.

Par ailleurs, et comme nous n'avons eu de cesse de le dire, l'évolution jurisprudentielle communautaire nécessite maintenant de trouver le moyen juridique de faire de cet établissement un outil partenarial entre l'État et les collectivités locales. C'est ce qui nécessitait de passer par une loi, ce sur quoi nous avons même d'ores et déjà obtenu de nouvelles réponses précises (ci-après).

Et qui sera mieux placé que Force Ouvrière – qui avait été seul à soulever le problème du « *in house* » qui aurait condamné le CEREMA à court terme – pour amener le législateur à inscrire cette protection dans la loi ?

Et qui sera mieux placé que Force Ouvrière – qui a sensibilisé les élus et leurs associations sur ce risque de se voir bientôt en charge d'exercer de nouvelles compétences et de devoir plus que jamais disposer des outils qui leur seront nécessaires dans ce cadre – pour aiguïser leur vigilance sur ce point central ?

La "*sui generis*" de VNF visait à y privatiser et précariser les emplois, ce que chacun constate aujourd'hui. La "*sui generis*" ainsi acquise dans son principe pour le CEREMA est d'une toute autre nature, s'imposant pour donner à cet élément consolidé du réseau scientifique et technique des perspectives au-delà de la troisième vague de décentralisation qui pointe (et que nous combattons par ailleurs pour en limiter les effets néfastes).

## **En conclusion :**

Nous savions que ce n'était pas au sein du comité de suivi que, sur les bases antérieures, se ferait l'essentiel. Pour preuve, c'est en étant exclus de ce comité de suivi que Force Ouvrière aura pu faire bouger les lignes !

De la même façon, une fois ses lignes tracées, la signature de Force Ouvrière lui permettra désormais d'être dedans (le comité de suivi), mais aussi et surtout de continuer à agir au dehors, avec les personnels (sur le terrain des actions, auprès des élus et de leurs associations, auprès des parlementaires qui nous ont démontré leur sensibilisation à nos arguments).

Et - qui sait ? - de pouvoir élargir le rapport de forces sur ces bases qui sont les nôtres depuis l'origine de ce chantier...

## **Reste à engager maintenant une course contre la montre :**

Les délais pour le passage d'une loi au Parlement sont tellement contraints que le risque de décalage de la création de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est important.

C'est en cela qu'il était nécessaire d'exiger de l'administration qu'elle se fixe comme objectif d'écrire le projet de loi avant l'été 2013. C'est maintenant chose faite au travers du protocole consolidé et le cabinet s'y est même déjà préparé.

Si la directrice-adjointe du Cabinet du MEDDE, Paquita MORELLET-STEINER, a reconnu que la problématique liée au « *in house* » que nous avons soulevée, seuls, était bel et bien réelle, elle a également mesuré combien elle serait tout aussi complexe à traduire dans le projet de loi.

Aussi nous a-t-elle présenté un plan et un calendrier de travail susceptibles d'inscrire le projet de loi dans le calendrier de la loi de décentralisation (sous la forme d'un « cavalier législatif » qui ne dirait pas son nom).

Trois réunions du Comité de suivi sont d'ores et déjà été programmées (les 8, 16 et 28 janvier prochains) et un maître de requête au Conseil d'État a déjà été requis afin d'apporter son expertise juridique lors de l'une de ces trois journées de travail programmées.

## **Avec sa signature, Force Ouvrière fait bouger les lignes.**

**Par sa vigilance et sa détermination, Force Ouvrière continuera à mettre tout son poids pour que l'unification des CETE, du SETRA, du CERTU et du CETMEF ne vise pas à créer un réservoir de réductions ultérieures d'emplois...**

**...mais bien à pérenniser et consolider, à tous les niveaux du territoire, les moyens d'une ingénierie publique de haut niveau en appui de l'ingénierie publique de proximité !**